

BULLETIN DE CAMPAGNE DE LA LISTE BIEN VIVRE À MONTBRUN



L'intérêt général au cœur du projet

Les atouts de notre village sont un privilège que nous devons protéger : une nature encore préservée, un patrimoine historique riche, une population accueillante et dynamique, et une ressource thermique rare.

Mais nous devons prendre en compte les défis environnementaux et sociétaux que l'époque actuelle nous impose : la transition énergétique, les aléas climatiques, et les ondes de choc de l'économie mondiale.

Ces défis se posent à l'échelle du monde et celui-ci se construit d'abord à notre porte. Il commence au niveau de la commune. Agissons là où nous pouvons encore le faire.

Notre génération doit prendre ses responsabilités pour tenter de transmettre un monde viable à nos enfants et petits-enfants. C'est la raison de notre engagement aujourd'hui.

Rassemblons-nous autour de valeurs communes pour partager le potentiel de notre territoire et bâtissons ensemble un projet pour le village autour de cinq axes de travail.

- ***Assurer la transparence des affaires communales et permettre la participation de tous.***
- ***Préserver et valoriser le territoire et le patrimoine.***
- ***Sécuriser l'autonomie financière de la commune en lui assurant des ressources pérennes.***
- ***Renforcer l'attractivité du village en assurant les services élémentaires.***
- ***Accompagner la diversification du secteur économique en préservant les entreprises « historiques », en recherchant l'implantation de nouvelles activités et en s'appuyant sur le tourisme et le thermalisme.***

Nous ne proposons pas de revenir en arrière, mais plutôt d'arrêter la fuite en avant, en nous adaptant aux contraintes du présent.

N'oublions pas que l'intérêt général n'est pas une somme d'intérêts particuliers, et que le rôle des élus est de défendre le bien commun qui est la richesse de tous.

Conservons l'équilibre entre l'authenticité et le dynamisme que tant de gens sont venus chercher à Montbrun et développons ensemble les nombreux atouts que la nature et les anciens nous ont transmis. Ils sont la clef des défis futurs.



Assurer la transparence des affaires communales et permettre la participation de tous

La transparence

Pourquoi ?

Parce qu'il faut restaurer le lien de confiance entre la population et les élus.

Parce que l'information et la transparence sont les préalables à la participation des habitants, qui doivent pouvoir suivre l'avancement des dossiers, les difficultés rencontrées et les choix effectués. Un citoyen ne peut s'exprimer, s'impliquer et adhérer à un projet que s'il est correctement informé.

Comment ?

- En permettant à chaque Montbrunois d'avoir un accès libre et permanent aux informations de la commune, grâce à la réactivation du site internet de la Mairie actuellement « en sommeil », en publiant les comptes rendus du travail et des propositions des différentes commissions, les comptes rendus des conseils municipaux, les arrêtés municipaux, les appels d'offre, etc...
- En répondant aux demandes d'information écrites ou verbales des habitants.

La participation de tous

Pourquoi ?

Parce qu'il faut permettre à chaque montbrunois de participer activement à la vie de sa commune.

Parce que l'expérience a montré les limites de la démocratie représentative (11 élus qui ont tout pouvoir pendant six ans), il faut associer la population aux réflexions et aux décisions.

Comment ?

- En posant comme condition préalable le respect des opinions de chacun.
- En ouvrant aux citoyens des commissions extra-communales, coordonnées par des élus référents.
- Ces commissions, articulées autour des cinq axes de travail au cœur du projet, étudieront les dossiers et proposeront les solutions retenues au vote du conseil municipal.





Préserver et valoriser le territoire et le patrimoine

Pourquoi ?

Parce qu'il faut dès à présent relever les défis du changement climatique, la recherche d'autonomie dans le domaine des besoins alimentaires (eau -énergie-agriculture).

Il faut donc mener une réflexion de fond sur l'aménagement de notre territoire. C'est un vaste chantier à conduire avec la population.

Comment ?

- En conservant en priorité la compétence de la distribution d'eau potable. Le syndicat des eaux est opérationnel et il faut en assurer la continuité.
- En débloquant les travaux de sécurisation de la ressource en eau thermique, en renouant le dialogue et en régularisant la situation avec les propriétaires.
- En conservant la compétence sur l'assainissement, compte tenu des investissements réalisés ainsi que des recettes associées.
- En achevant les programmes de séparation des eaux pluviales à travers les programmes de rénovation urbaine.
- En préparant la transition énergétique, en équipant les bâtiments communaux et en soutenant activement les associations locales dans leur travail d'information.
- En donnant suite aux actions retenues dans le cadre du travail effectué par *Agenda 21*, commission chargée de mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable et de l'amélioration du cadre de vie.
- En s'impliquant dans tous les programmes de gestion des déchets et d'isolation des logements, gérés aujourd'hui par l'intercommunalité.
- En continuant les programmes engagés sur l'entretien du patrimoine médiéval bâti, qui représente un intérêt culturel et touristique majeur.
- En reprenant le projet d'aménagement « urbain » prévu (3M€) sur la traversée du village, pour le ramener à un coût réaliste, supportable par la commune.
- En relançant l'étude du *PLU (Plan Local d'Urbanisme)* qui a déjà coûté plus de 50 000€ mais qui a été refusé plusieurs fois par les services de l'Etat. Pourtant, planifier de manière globale le développement urbain de la commune permettrait d'éviter le traitement des dossiers au cas par cas selon des critères aléatoires.
- En demandant une révision du *PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)*.





Renforcer l'autonomie financière de la commune en lui assurant des ressources pérennes

Pourquoi ?

Parce que le désengagement de l'Etat (baisse des dotations, suppression programmée de la taxe d'habitation) va fragiliser le budget communal.

Parce qu'il faut financer les dépenses de fonctionnement (employés communaux, entretien...) et décaler la possibilité de réaliser des investissements.

Comment ?

Pour que le budget soit équilibré, il faut couvrir les dépenses de fonctionnement par des recettes ou diminuer les dépenses.

Sur les dépenses, il existe peu de marge, sauf à réduire ou supprimer des services indispensables.

Sur les recettes, les 3 postes les plus importants sont :

- **Les dotations de l'Etat pour 240 000 €** : elles sont calculées sur le nombre d'habitants. Il est donc important de fixer une population qui vit au village toute l'année.
- **Les impôts locaux pour 417 000 €** : l'augmentation de l'activité économique, dont les retombées fiscales servent surtout la Région, n'améliorera qu'à la marge les recettes fiscales communales.

Ils sont répartis entre les collectivités :

		<u>Commune</u>	<u>Autres collectivités</u>
Taxe Habitation	<i>pour 100€ payés</i>	80 €	20 €
Taxe Foncières	<i>pour 100€ payés</i>	35 €	65 €
Contribution Economique Territoriale (ancienne taxe professionnelle)	<i>pour 100 € payés</i>	40 €	60 €

Pour Montbrun, ils représentent :

Taxe d'Habitation : 170 000 €. Elle est supprimée, compensée pour 2 ans par l'Etat. Et après ?
Taxe Foncière : 124 000 €. Elle bénéficie en majorité au Département.
CET (ancienne taxe professionnelle) : 123 000 €. Elle bénéficie en majorité à la Région.

- **Les redevances, fermages et locations pour 135 000 €** : nous soutenons que la redevance due par le *Domaine Thermal (Valvital)* est nécessaire pour équilibrer le budget et qu'elle est insuffisante. C'est un des rares leviers pour conserver et renforcer les finances communales. Son augmentation serait le juste retour sur l'investissement réalisé par la collectivité et le seul moyen pour éviter l'augmentation des impôts locaux, ce que nous ne voulons pas.

Aujourd'hui, le budget communal est alimenté par :

La redevance payée par l'exploitant des thermes 75 000 € (soit 3,57 % du Chiffres d'affaires réalisé)
La redevance payée par le camping municipal 25 000 € (soit 31,25 % du Chiffres d'affaires réalisé)
Les loyers (logements communaux en location) 35 000 €

Rappel de quelques vérités:

Les thermes ne rapportent pas assez mais ils n'ont jamais été un « gouffre financier » pour la commune, qui a pu acheter l'hôtel Bounin pour 400 000 €, avec le remboursement des malfaçons.





Renforcer l'attractivité du village en assurant les services élémentaires

Pourquoi ?

Parce qu'il faut attirer une population permanente pour faire vivre le village toute l'année.

Parce que les nouvelles familles ne trouvent pas à s'installer.

Parce nos anciens s'éloignent du village l'hiver.

Parce qu'il y a de moins en moins d'enfants à l'école.

Comment ?

En assurant les besoins essentiels (logement, éducation, santé, culture et sports) qui permettent à tous de bien vivre à Montbrun toute l'année, de la petite enfance au 3ème âge, en collaborant avec les services de l'Intercommunalité, du Département et de l'Etat et en s'appuyant sur la compétence des associations locales.

- **Le logement** : l'effet d'aubaine suscité par la saisonnalité de l'activité thermale a eu pour conséquence de limiter le nombre de logements mis en location à l'année. Le programme *DAH (Drome Aménagement Habitat)*, même s'il est arrivé bien tardivement, va corriger en partie ce manque. Mais pour la 2ème partie (rénovation ancienne gendarmerie) il serait souhaitable de consacrer l'intégralité du rez-de-chaussée pour y aménager des logements dédiés aux personnes âgées. Il faut également travailler avec les propriétaires, les employeurs et l'Intercommunalité (à qui la compétence logement a été transférée) pour compléter cette offre.
- **Les enfants** : l'Intercommunalité (qui a la compétence petite-enfance) gère la crèche et le centre aéré. La commune garde la compétence de la gestion de l'école et de la garderie. Il faut tout mettre en œuvre pour stabiliser l'effectif (39 élèves à la rentrée prochaine), s'opposer avec détermination aux tentatives de mise en place d'un *RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)*.
- **L'aide à la personne** : des élus référents doivent faire le lien avec les services d'aide à la personne (maintien à domicile), les services de santé et les services sociaux pour ne pas laisser nos anciens, seuls, face aux difficultés administratives. Il faut aussi mettre en place, comme l'avait suggéré *Agenda 21*, une assistance pour effectuer leurs démarches en ligne, incontournables aujourd'hui.
- **La santé** : nous avons maintenant la chance d'avoir un médecin à l'année mais nous devons travailler pour favoriser l'implantation d'une gamme élargie de professionnels de santé.
- **La mobilité** : un des problèmes importants. C'est un dossier à étudier localement (covoiturage) mais aussi avec le *Département* pour améliorer le service *Transdrôme* (et la connexion avec les transports du Vaucluse).
- **Les équipements culturels et sportifs** : pour répondre au manque avéré de salle de spectacle, de salle d'exposition ou de conférence, la commune a l'opportunité de créer un vrai lieu dédié aux activités culturelles en utilisant une partie de *l'hôtel Bounin* qu'elle vient de racheter. C'est un projet à construire en partenariat avec toutes les associations concernées. Pour le financer, il faudra se rapprocher du *Parc*, de l'Intercommunalité, de la *DRAC* et essayer de réintégrer l'achat du bâtiment, réalisé hâtivement sur les fonds propres de la commune.
- **Le commerce de proximité** : soutenir toutes les activités qui donnent la possibilité de consommer local et favoriser les circuits courts.





Accompagner la diversification du secteur économique

Pourquoi ?

Parce que l'avenir du village ne doit pas dépendre d'une seule et unique activité.

Parce que si l'on analyse les revenus sous un angle général (même si certains intérêts particuliers prospèrent), au fil des années, notre territoire s'appauvrit à cause d'un développement basé sur le seul développement du tourisme, au détriment du secteur productif.

Comment ?

En rétablissant l'équilibre entre les secteurs productifs et touristiques, à partir des atouts du territoire. Les décisions communales sont déterminantes même si la compétence « économie » revient en priorité à l'Intercommunalité et à la Région.

L'agriculture et l'élevage

- La nécessité de produire et de consommer local permet d'envisager un développement des productions: élevage, fruitiers, céréales, légumineuses, plantes aromatiques et maraîchage.
- Les espaces agricoles, dédiés à ces activités doivent être préservés, via le PLU.
- La mise en relation entre propriétaires et jeunes agriculteurs porteurs de projets relève aussi d'une politique communale d'accompagnement en s'appuyant sur les organisations professionnelles (Chambre d'Agriculture- Syndicats- Associations) et sur les institutionnels (Région).

Les industriels « historiques », les commerçants et les artisans

- il faut demander une révision du *PPRI* pour envisager une reconversion du site de l'entreprise *Reynaud* et éviter qu'il ne devienne une friche industrielle.
- Il faut aussi tenter de récupérer la propriété commerciale des noms *Montbrun* et *Montbrun-les-Bains*, cédés par le maire en avril 2014, à la société *Alphanova* (holding *Financière de Salmidalach*). Toute entreprise locale qui souhaiterait déposer un produit sous ce nom doit demander la permission et s'acquitter de royalties auprès d'*Alphanova*.

Nous avons besoin de nos commerçants et artisans. Nous mettrons tout en œuvre pour faciliter l'implantation de nouvelles installations. Il faut donner à ces activités, la possibilité de vivre correctement tout au long de l'année.

Les nouvelles activités

Travailler aujourd'hui à Montbrun avec le reste du monde est possible. La dématérialisation des supports, les modes de communication le permettent.

Un appel à projets, ouvert par le Département de la Drôme depuis mars 2019, permet de financer à 50% un investissement de 100 000 € pour équiper une plate-forme numérique et assurer son fonctionnement pour 20000€/an pendant 3 ans. C'est un projet à étudier.

Le tourisme

C'est une compétence que la commune a choisi de transférer à l'Intercommunalité, alors même que notre statut de *commune touristique* nous permettait de la conserver. Toute augmentation du nombre de nuitées sur la commune bénéficiera à l'intercommunalité puisqu'elle perçoit maintenant la *taxe de séjour*.

Notre communication dépend de l'Office de Tourisme Intercommunal et si l'activité touristique de Montbrun est largement en relation avec la Drôme Provençale, notre lien avec les pays du Ventoux et du Luberon sont aussi importants et ne doivent pas être négligés. Intégrer, dans le site internet de la Mairie, un portail du tourisme (une vitrine du village) permettrait :

L'intérêt général au cœur du projet

- de remettre des liens vers les pays du Vaucluse (et nous profiterions du retour : quelqu'un qui recherche des informations sur Gordes, Sault ou le Ventoux peut se trouver ainsi redirigé vers le portail de Montbrun)
- d'accéder immédiatement à l'offre touristique de Montbrun, plutôt que d'avoir des informations noyées (notamment pour les festivités) dans l'Office du Tourisme Intercommunal.

Le thermalisme

Nous réaffirmons, en préalable, notre attachement à cette activité et notre désir de la pérenniser.

C'est bien parce que nous la considérons comme stratégique et capitale que nous nous opposons à la vente de l'outil qui permet de l'exploiter.

Vendre, c'est perdre la maîtrise de l'outil thermal et donner à un entrepreneur la possibilité de le fermer en fonction de son intérêt propre. Croire que cette éventualité est impossible est une erreur : il suffit que le secteur du thermalisme évolue et que le groupe ait besoin de déplacer sa clientèle sur une autre de ses filiales dans un souci de rentabilité pour que les thermes de Montbrun ferment. Car dans ce cas, le groupe ne vendra pas à un concurrent, il fermera pour transférer sa clientèle vers un autre de ses sites !

Conserver la propriété des installations, c'est conserver la possibilité de rebondir en cas de défaillance de l'exploitant et assurer la pérennité de l'activité !

Les étapes indispensables pour faire avancer ce projet sont :

- Connaître l'état de la ressource en eau
- Déterminer l'orientation que l'on souhaite donner au thermalisme à Montbrun : aujourd'hui, Valvital défend une orientation bien-être et délaisse le côté médical (arrêt des soins spécifiques en ORL – plus de kiné individuelle en rhumatologie)

Est-ce le bon choix ? Le bien-être est un secteur très concurrentiel, les spas fleurissent. Pour les cures médicalisées, il est de plus en plus probable (la convention Sécu- Exploitants thermaux sera revue en 2022) que les soins soient remboursés à l'acte et non plus forfaitairement (cf : *rapport cour des comptes*). La rentabilité sera alors dépendante du niveau de spécialisation médicale.

- Etudier la faisabilité du projet en se plaçant du côté de la commune
- En réalisant un audit sur l'état d'entretien des installations actuelles
- En chiffrant le coût d'un nouveau projet (qui varie depuis qu'il est annoncé de 4.5M€ à 3.5M€ !)
- En étudiant l'impact à long terme des différentes options pour la commune. Aujourd'hui, la seule projection détaillée existante est un tableau de financement... de Valvital mais pas de la commune !
- En prenant une décision avec l'ensemble des montbrunois.

Rappel de quelques vérités:

Les thermes n'ont jamais été un gouffre financier pour la commune.

La municipalité paye trop souvent l'entretien des installations pourtant à la charge de Valvital.

La Délégation de Service Public (DSP) qui nous lie à l'exploitant jusqu'en 2026 est déséquilibrée (durée trop longue et redevance trop faible).

Quel que soit le porteur de projet (la commune ou Valvital) Les subventions publiques sont acquises et les effets induits sur l'emploi et l'économie locale sont identiques.



**Permanence électorale
le vendredi 13 mars 2020**
de 15 à 18h à la salle des fêtes

Notre équipe

Pour préserver l'équilibre d'un village, il faut de la diversité ... C'est vrai dans tous les domaines, y compris lorsqu'il s'agit de choisir ceux qui vont être les représentants de la collectivité pour les six années à venir.

Face à la complexité administrative de notre pays, il faut aussi avoir du temps et quelques compétences dans des secteurs très différents.

Pour administrer équitablement une commune, il faut avoir le sens de l'intérêt général et du collectif, le goût et le respect des autres.

La liste Bien Vivre à Montbrun présente 5 candidates et 6 candidats issus de toutes les catégories socio-professionnelles.

Nous l'avons bâtie sur l'adhésion à des valeurs communes, la diversité et la complémentarité des compétences.



Brigitte Appy

Retraitée - Guide-accompagnatrice dans le tourisme - Chargée d'études au Conseil Général - Commerciale tour operator - Enseignante BTS Tourisme - Superviseur centre d'appel - Gestion d'entreprise (vente de vin).



Patricia Belle

Collaboratrice d'exploitation agricole - Cadre cabinet expertise comptable - Comptable Communauté de Communes - Comptable étude notariale.



Johanny Bernard

Directeur industriel, - Administrateur SCOP Tossolia (Revest du Bion) depuis 20 ans.



Martine Borel (tête de liste)

Retraitée - Responsable financier PME - Cabinet audit (KPMG) - Responsable associatif (BVM) - Mandat adjointe (Roynac).



Jean-Luc Cabrier

Retraité - Directeur d'établissement pour enfants handicapés sur Sète (A2EA groupe SOS).



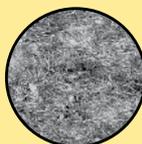
Lucile Collet

Retraitée - Kinésithérapeute - Agent immobilier - Responsable associatif (Parfum de jazz, Grandeur Nature, Jardins partagés, Centrales Villageoises, BVM) - Mandat adjointe (Montbrun).



Didier Delhuille

Retraité - Services financiers de Collectivités Territoriales (Dunkerque, Villeurbanne, Morières les Avignon) - Responsable associatif (Natura Ventoux, BVM) - Mandat adjoint (Zuydcoote) pendant 18 ans.



Gilbert Gambus

Responsable technique télévision sur grands événements (coupe du monde- JO).



Grégoire Loyau

Père au foyer - Auteur de bandes dessinées - Dessinateur - Graphiste - Responsable associatif (cantine) - Conseiller Municipal sortant.



Pascale Vaux d'Hérin

Infirmière cadre de santé (Hôpital de Sault).



Brice Viard

Agent immobilier à Montbrun depuis 2017 - Cadre technique et responsable de projet dans le secteur audiovisuel international.

L'enjeu du scrutin

Le 15 mars, vous devrez choisir entre deux projets dont les divergences sont identifiées depuis longtemps.

L'équipe du maire sortant propose un projet de développement qui se résume à « il faut vendre les thermes ou c'est la mort du village ». C'est pourtant ce choix de la vente qui expose le village à une accentuation des effets pervers de la saisonnalité, le fragilise en le rendant totalement dépendant à cette unique activité et ne sert les intérêts que de quelques-uns.

Notre équipe a choisi d'envisager le développement de Montbrun en recherchant la diversité d'activités, en conservant la propriété de l'outil thermal qui permet avec la perception d'une redevance juste, de pérenniser l'autonomie financière de la commune pour mieux servir l'intérêt général.

